



Affaire suivie par
Sylvie MAHALATCHIMY
Chargée du développement
06 29 80 73 22
sylvie.mahalatchimy@ac-strasbourg.fr

CFA DU LYCEE JEAN-MERMOZ

Saint-Louis, le 5 janvier 2016

A l'attention du Responsable financier

Affectation de la Taxe d'Apprentissage 2016

Madame, Monsieur,

Nous œuvrons aux côtés de nombreuses entreprises locales afin d'offrir une formation de qualité contribuant à l'insertion professionnelle de jeunes de tous horizons, mais aussi à qualifier vos futurs collaborateurs de demain.

Comme beaucoup d'entreprises, vous devrez prochainement vous acquitter d'une Taxe d'Apprentissage.

Cette taxe, constitue la participation des entreprises au développement de la formation première : Technologique, Professionnelle et Apprentissage.

Ce soutien nous est précieux afin d'être toujours plus performant, tant dans l'accompagnement pédagogique par la mise en place de projets innovants, que dans l'adaptation constante aux évolutions de vos métiers, de vos savoir-faire.

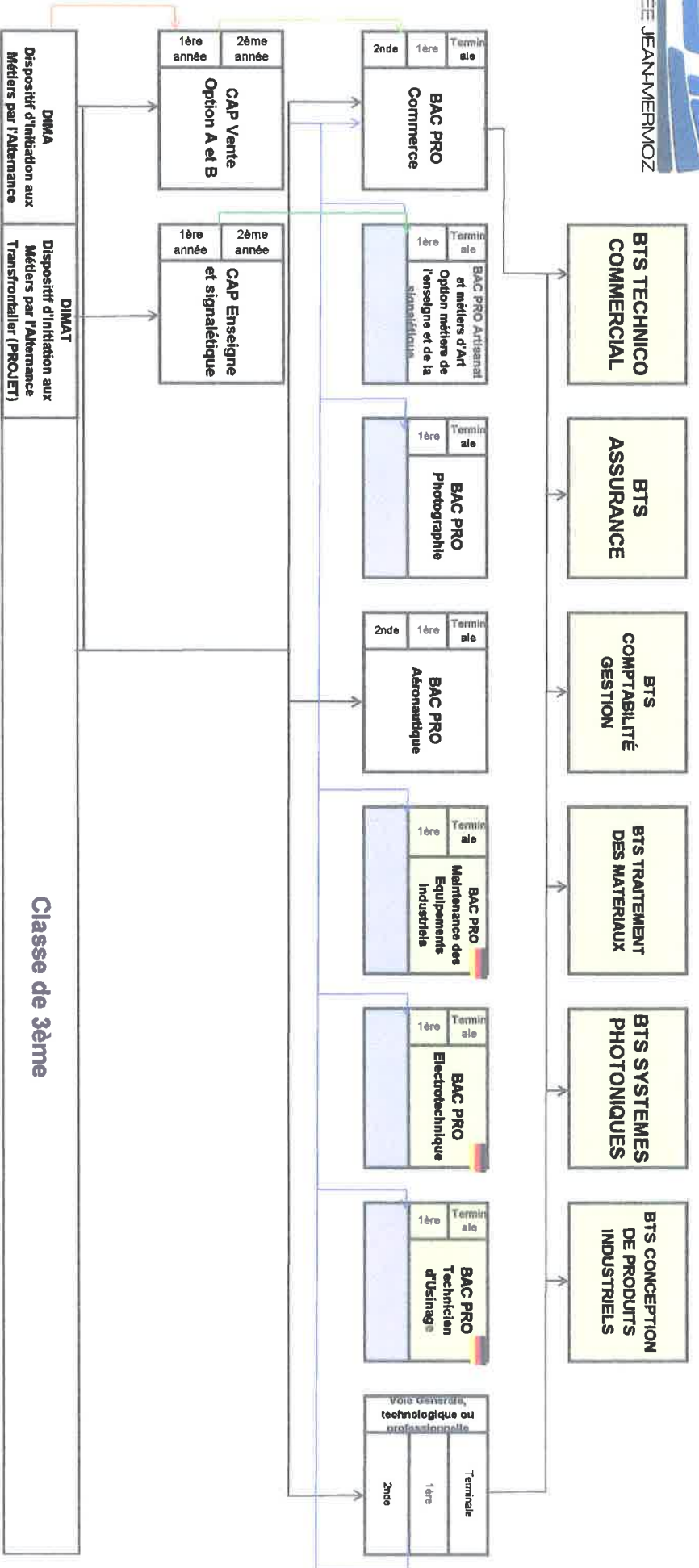
En choisissant de nous attribuer cette somme, vous choisissez d'investir en faveur de l'avenir des jeunes, qui, enrichis par leur expérience, pourront insuffler un dynamisme nouveau à l'économie locale.

Nous vous remercions par avance de votre contribution en faveur des jeunes apprentis de notre CFA.

Le Directeur du CFA

Jean-Luc SCHILDKNECHT





Nous contacter :
Henri BASS Directeur-Adjoint du CFA
03 89 70 22 71
henri.bass@ac-strasbourg.fr

Sylvie MAHALATCHIMY
Chargée de développement
06 29 80 73 22
sylvie.mahalatchimy@ac-strasbourg.fr



Quelles démarches entreprendre ?

Vous avez décidé de verser votre Taxe d'Apprentissage 2016 au CFA du Lycée Jean-Mermoz de Saint-Louis et nous vous en remercions.

- 1—** Adressez-vous à l'organisme répartiteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) de votre choix. Il vous fournira un bordereau de versement adhoc.
- 2—** Les coordonnées du CFA du Lycée Jean-Mermoz doivent être obligatoirement indiquées sur le bordereau de versement adressé à l'organisme collecteur (sinon votre taxe versement ne nous parviendra pas):

**CFA du Lycée Jean-Mermoz
Intendance
53 rue du Docteur Hurst—BP 50023
68301 SAINT-LOUIS Cedex
N° SIRET: 196 800 668 000 10**

Par fax : 03 89 70 22 89

Par mail : cfa.mermoz@ac-strasbourg.fr

Et pour une meilleure redistribution, vous pouvez également y joindre nos coordonnées bancaires

Domiciliation: TP COLMAR

Code banque: 10071

Code guichet: 68000

N° de compte: 00001006174 CLE RIB:34

- 3—** Renvoyez ce bordereau à votre OCTA et vous pouvez nous avvertir de votre intention de versement par mail ou par courrier.

Date limite de versement: 28 février 2016

Le CFA du Lycée Jean-Mermoz est habilité à percevoir la totalité de la taxe d'apprentissage :

- catégories A (CAP/BAC pro/ BTS)**

Pour mieux connaître l'offre de formation du CFA du Lycée Jean-Mermoz, un descriptif des formations est disponible sur le site : www.lyceemermoz.com

Pour toute information réglementaire, contactez Votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)

Madame MAHALATCHIMY Sylvie, Chargée de Développement de l'Apprentissage est à votre disposition pour tout conseil ou renseignement lié à l'accueil d'un apprenti.